

| | |
|---|-------------------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise | 2020/ 84 Paraphe : BS |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/40 | |

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 24

POUR : 24 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit novembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 10/11/2020

M. DE POUILLY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEMISSY Pierre, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DUGARD Yann ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. DEMISSY Pierre, M. MANCEAUX Christophe ayant donné pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, M. POTRON Pierre ayant donné pouvoir de vote à M. THIERION Vincent.

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE DE SOINS DU PARC ARGONNE
DECOUVERTE**

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article « Actions de développement touristique » - Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dont le Parc Argonne Découverte / Nocturnia » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22/06/2016 décidant de créer un centre de soins ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du Conseil communautaire en date du 09/09/20 confiant délégation au Bureau pour valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les opérations programmées notamment ;

Considérant que les travaux ont commencé en fin d'année 2018 mais ont été échelonnés dans le temps et sont en cours de réalisation ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'approuver le plan de financement du centre de soins du Parc Argonne Découverte comme suit :

.../...

| DEPENSES | HT | RECETTES | HT |
|----------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|
| Investissement | 70 500 € | CD08 - Contrat de territoire | 21 150 € |
| | | DSIL Contrat de ruralité (notifiée) | 28 200 € |
| | | Autofinancement | 21 150 € |
| Total | 70 500 € | | 70 500 € |

- CHARGE le Président de solliciter les subventions susvisées et de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Benoit SINGLIT

